

PLAN DE DETAILS

L'enquête publique ne porte que sur les modifications du plan, indiquées en rouge sur le plan.

ECHELLE 1 : 2'000



Approuvé par la Municipalité		Soumis à l'enquête publique	
le:	du:	du:	du:
Le Syndic :	La Secrétaire :	Le Syndic :	La Secrétaire :
Adopté par le Conseil général de Dailens dans sa séance		Approuvé par le Département des Infrastructures	
du:	le:		
Le Président :	La Secrétaire :	Le Chef du Département :	

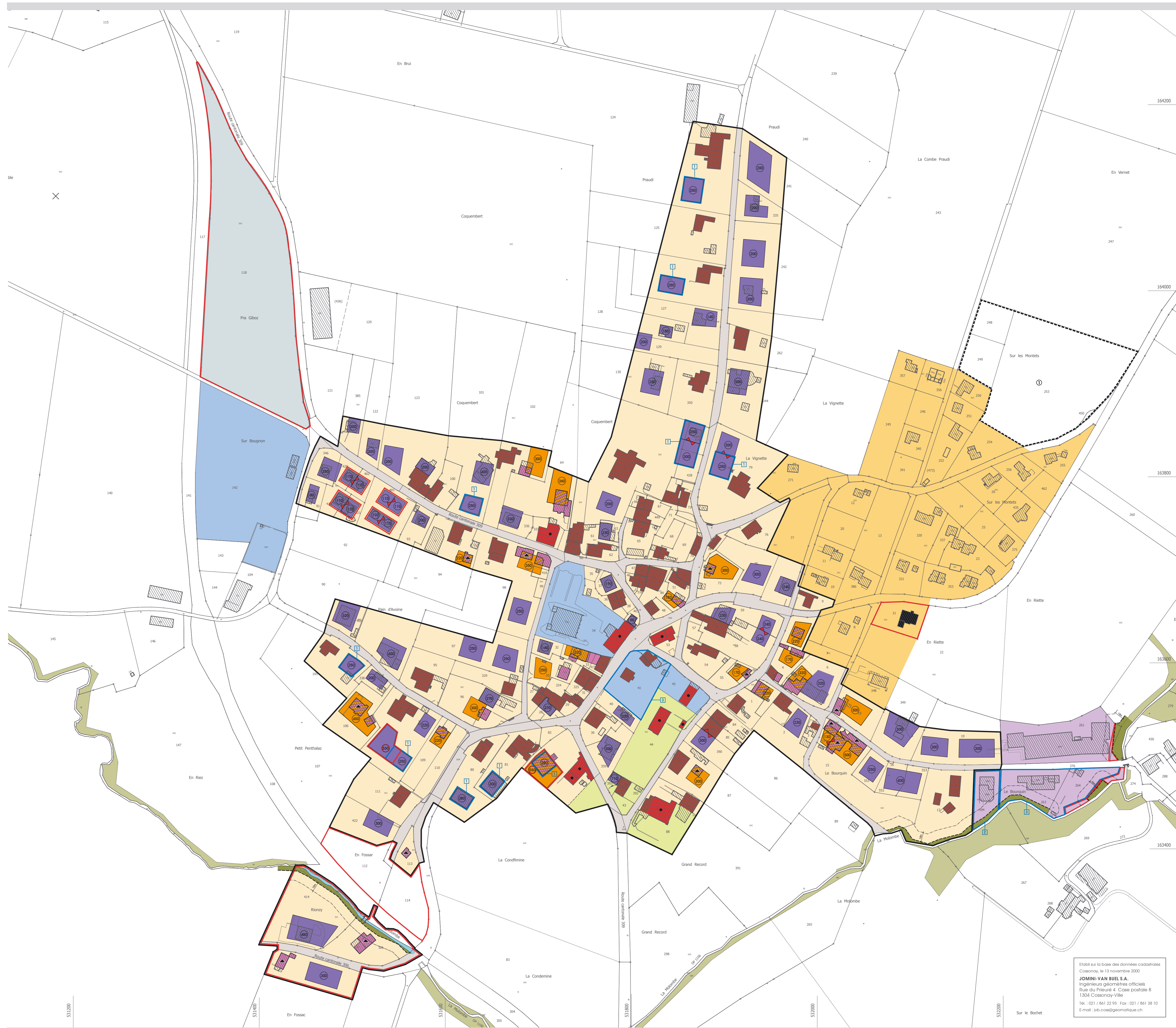
urba
plan
aménagement
environnement

AVRIL 2002

0001-PDétails 2000-16.04.02-MZ-cr

LEGENDE

- Périètre de la zone du bourg
- ZONES**
- Zone villas
- Zone d'utilité publique
- Zone d'activités
- Zone intermédiaire
- Zone des aménagements extérieurs et constructions annexes
- Zone de protection extérieure
- Zone agricole
- Aire forestière (à titre indicatif)
- Délimitation de l'aire forestière selon constatation de nature forestière du 4 mai 2001 (voir plan détaillé du géomètre, éch.1:1000)
- ① Périètre géré par plan spécial : PPA Les Montets
- CONSTRUCTIONS EXISTANTES**
- Bâtiments protégés
- Bâtiments à préserver
- Bâtiments ne pouvant pas être maintenus dans le cas d'une reconstruction dans le périmètre d'implantation B prévu par le plan, de plus les dispositions de l'art.80 LATC sont applicables.
- Bâtiments pouvant être transformés et agrandis
- Bâtiment bénéficiant du droit acquis, pouvant être entretenu et transformé
- PERIMETRES DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES**
- Périmètre d'implantation A
- Périmètre d'implantation B exploitable qu'en cas de démolition volontaire du bâtiment teinté en rose
- Ordre contigu obligatoire
- ⊙ Surface bâtie maximum autorisée dans le périmètre de construction A ou B
- MODIFICATIONS DU PLAN GENERAL D'AFFECTATION**
- Modification soumise à l'enquête publique
- Modifications précédemment approuvées le 5 juillet 1992 par le Conseil d'Etat, intégrées au plan
- Modifications précédemment approuvées le 4 avril 1990 par le Conseil d'Etat, intégrées au plan
- Modifications précédemment approuvées le 24 mai 1985 par le Conseil d'Etat, intégrées au plan



Etabli sur la base des données cadastrales
Cossoney, le 13 novembre 2000
JOMINI-VAN BUEL S.A.
Ingénieurs géomètres officiels
Rue du Prieuré 4 Case postale 8
1304 Cossoney-Ville
Tél. : 021 / 861 22 93 Fax : 021 / 861 36 10
E-mail : jvb.cosa@geomatique.ch